



QUARANTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 32.4 de l'ordre du jour provisoire



COLLABORATION A L'INTERIEUR DU SYSTEME DES NATIONS UNIES :
ASSISTANCE SANITAIRE AUX REFUGIES ET PERSONNES DEPLACEES A CHYPRE

Rapport du Directeur général

Le présent rapport, soumis en application de la résolution WHA39.11, traite de l'assistance sanitaire que l'OMS, en collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies, a continué d'apporter aux réfugiés et aux personnes déplacées à Chypre en 1986 et pendant le premier trimestre de 1987.

1. Introduction

1.1 Dans sa résolution WHA39.11, la Trente-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a prié le Directeur général "de maintenir et d'intensifier l'assistance sanitaire aux réfugiés et personnes déplacées à Chypre, en sus de toute assistance fournie dans le cadre des efforts du Coordonnateur de l'assistance humanitaire des Nations Unies à Chypre, et de faire rapport sur l'assistance en question à la Quarantième Assemblée mondiale de la Santé".

1.2 Le présent rapport résume l'assistance fournie grâce à l'action conjointe de l'OMS et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) ainsi que celle assurée par l'OMS, dans le cadre de son programme normal de soutien au développement sanitaire, en vue de répondre aux besoins médicaux et sanitaires des réfugiés et personnes déplacées à Chypre.

2. Assistance fournie et origine des fonds

2.1 Une mission commune OMS/Gouvernement a été entreprise en mars 1987 afin de recenser les priorités d'une action menée en collaboration dont bénéficieraient également les réfugiés et les personnes déplacées. La stratégie nationale de la santé pour tous reflète les besoins du pays en matière de développement sanitaire. L'accent sera essentiellement mis sur les infrastructures sanitaires, notamment le développement des personnels de santé, la science et la technologie sanitaires et la lutte contre la maladie.

2.2 Les crédits inscrits à l'origine au budget ordinaire de l'OMS pour Chypre se montent à US \$644 700 pour l'exercice 1986-1987. Le développement récent des services de pédiatrie et de maternité et la mise en place de centres et sous-centres sanitaires ruraux supplémentaires offrent une meilleure couverture à la population en général mais aussi aux réfugiés et aux personnes déplacées.

2.3 Le développement des personnels de santé est un domaine auquel il a été décidé d'apporter une attention particulière. Ces deux dernières années a été mis au point un programme de réorientation des personnels de santé en fonction des grands problèmes qui se posent et de gestion des soins médicaux. Pour faire face aux besoins croissants en services infirmiers, on a accru le nombre des inscriptions dans les écoles d'enseignement infirmier. Le programme de bourses d'études a été adapté aux besoins du pays en matière de développement et en particulier de formation d'enseignants. En 1986, l'OMS a accordé 21 bourses pour des études dans des domaines tels que l'administration de la santé publique, l'enseignement infirmier, l'hygiène de l'environnement et des denrées alimentaires, la santé dentaire, la radiologie, la chirurgie, la bibliothéconomie médicale, enfin, l'entretien et la réparation du matériel médical et dentaire.

